



Compte rendu de la réunion de bureau

Du **mardi 28 Septembre 2021**

A Montereau Fault Yonne

PRESENT MESSIEURS :

- CLEQUIN Jean-Pierre
 - MENARD Jacky
 - RONGEON Michaël
 - HAAS Daniel
 - LIAIGRE David
-

ORDRE DU JOUR

1/	Approbation du CR n° 108	1
2/	Vie des sections	1
	• Section TENNIS	1
	• Section STEP	2
3/	Point financier	2
	• Règlement des cotisations	2
	• Modification appel de cotisation et subvention	2
4/	Questions diverses.....	3
	• Création section AERONAUTIQUE.....	3
	• Courrier CREDIT MUTUEL.....	3
	• Trésorier COSEG	3
	• Demande de subvention COSEG et Bilan	3
	• Assemblée Générale 2022.....	3
5/	Annexe	5

CR N° 109

1/ Approbation du CR n° 108

Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé par le bureau

2/Vie des sections



Section TENNIS



K. ARMOOGUM, le président de la section souhaite arrêter son mandat. Cependant aucun membre ne souhaite le remplacer à cette tâche et gérer l'activité.

Si personne ne veut reprendre la gestion de la section, le bureau du COSEG souhaite que la procédure de « fermeture de section » soit lancée. Accès sur la page internet :

http://coseg77.free.fr/Documents/Fermeture_section.pdf

Vous devez fermer votre section.

- Etablir le PV de l'Assemblée où la décision de fermer la section a été prise.
- Diffuser ce PV (signé) sans oublier le Bureau du COSEG.
- Faire un bilan précis de la comptabilité (opérations de crédit et de débit en cours et non rapprochées, vérifier que toutes les pièces comptables sont bien existantes – relevés de compte, pièces comptables au nom de la section, ...).
- Stopper tout prélèvement automatique qui serait en place.
- Informer la fédération de tutelle le cas échéant.
- Communiquer au Bureau du COSEG le bilan comptable afin qu'il puisse clôturer le(s) compte(s) et procéder au transfert du solde.
- L'archivage de tous les documents (pièces comptables, relevés, ...) de la section est à assurer par la section. Ces documents devront être conservés 3 ans (ou 5 ans ?) par le dernier Président ou Trésorier de la section après la date de fermeture de la section. Cette conservation est nécessaire pour le cas où un contrôle à posteriori serait fait soit en interne à l'entreprise ou par un organisme externe.

Section STEP

La section souhaite arrêter l'activité.

Une rupture de contrat avec la professeure a dû être acté mi-juillet 2021, cependant le bureau COSEG n'a toujours pas reçu d'éléments la concernant.

Il faudrait que la section nous communique leurs intentions : Continuer ou fermer la section.

**3/Point financier****Règlement des cotisations**

Lors de l'enquête à la suite de l'AG, nous avons demandé aux sections si elles souhaitaient leurs subventions annuelles.

Plusieurs sections n'ont pas souhaité en bénéficier pour l'année 2021. Néanmoins, elles sont redevables auprès du COSEG de la cotisation annuelle. Si les sections ne paient par leur cotisation, nous ne pourrions pas leur distribuer de subvention pour la saison 2022.

Une relance à chaque section sera faite par notre trésorier.

Modification appel de cotisation et subvention

**IMPORTANT
INFORMATION**

Le bureau décide de modifier l'appel de cotisation au COSEG et de subventions données aux sections.

À partir du 1^{er} Janvier 2022 et pour chaque nouvelle année, le calcul se basera uniquement sur les effectifs remontés par les sections au 31 Décembre (lors de vos retours de dossier annuel).

Ex. : une section avec professeur ayant un effectif au 31 décembre de 43 adhérents OD/AD aura :

Une subvention de 1 537 € donné par le COSEG

Une Cotisation de 129 € a versé au COSEG

Le solde des comptes est de :

◇ 10 909 € pour le Compte Courant

◇ 9 193 € pour le livret Bleu.



4/Questions diverses



Création section AERONAUTIQUE

Une nouvelle section affiliée au COSEG pourrait voir le jour. Une proposition a été émise de créer une section aéronautique.

Les membres du bureau sont favorables à cette création.

La CMCAS de Melun est d'accord pour envoyer un questionnaire a ses bénéficiaires (OD et AD) et ainsi connaitre leurs avis et point de vue sur cette création. Il va leurs être envoyé prochainement.

Le bureau statuera en fonction du retour du questionnaire de la création ou non de la section.

Courrier CREDIT MUTUEL

J. MENARD :

Le président du COSEG J.P. CLEQUIN a reçu un courrier le 20/05/21 du Crédit Mutuel de Melun sur le fait que le COSEG détient plusieurs livrets bleus : un pour le COSEG et un pour la section PLONGEE.

Nous avons pris RDV avec la conseillère le 24/06/21, qui dit ne pas être au courant de ce courrier, de lui faire une copie de la lettre pour qu'elle puisse se renseigner et donner un retour rapide.

Nous n'avons pas eu de nouvelles de sa part à la suite de cet échange.

Le courrier stipulait également que si aucune modification n'est apportée avant le mois d'Aout, le livret Bleu de la section ABYSS serait fermé et les fonds déplacés sur le compte courant de la section.

« La réglementation impose de ne posséder qu'un seul livret Bleu au nom du même titulaire, dans le cas contraire, cela pourrait entrainer pour ce dernier l'imposition des intérêts perçus ainsi qu'une amende fiscale »

Trésorier COSEG

J. MENARD :

Le trésorier a 75 ans, cela fait 12 ans qu'il fait partie du COSEG Melun. Il a émis le souhait de vouloir passer le flambeau auprès d'un plus jeune. C'est pourquoi, nous allons lors de la demande de dossier en fin d'année, lancer un appel à candidature.

Demande de subvention COSEG et Bilan

Les présidents de section recevront prochainement un courriel.

La demande de dossier sera faite mi-décembre. La date limite pour saisir les demandes de subvention et faire les bilans sur le site du COSEG sera **vers le 8 Janvier 2022**.

Assemblée Générale 2022

La date de l'AG est fixée au **Jeuudi 10 Février 2022**. Le lieu est encore à définir en fonction des mesures gouvernementales et de la CMCAS. Nous espérons pouvoir vous retrouver en présentiel.

La prochaine réunion de bureau se tiendra le Jeudi 2 Décembre 2021.

LE SECRETAIRE
RONGEON Michaël

LE PRESIDENT
CLEQUIN Jean-Pierre



Courriel: COSEG77@gmail.com
Site internet: <http://coseg77.free.fr>



5/Annexe

COSEG MELUN Annexe bilan Exercice 2021										MAJ 27/09/2021		
SECTIONS	Lieu	Base subvention 2020	Section COSEG OD/AD 3 €	Section COSEG EXT 6 €	Montant Adhésion COSEG 2021	Règlé par Chèque du	COSEG Fonctionnement 50% Février	COSEG Solde Juillet	COSEG Démarrage	SUBVENTION	SUBVENTION	SUBVENTIONS
										COSEG	DEPT 77	SECTIONS
										TOTAL 2021	TOTAL 2021	TOTAL 2021
BADMINTON	Renardières	7	7	0	21,00					0,00		0,00
BALL TRAP	Renardières	7	5	2	27,00		281,25	281,25		562,50		562,50
BASKET	Renardières	17	14	3	60,00	06/05/21	150,00	150,00		300,00		300,00
CYCLO	Melun	7	6	1	24,00	06/07/21	287,50	287,50		575,00	126,50	701,50
CYCLO	Renardières	8	8	0	24,00	12/05/21	293,75	293,75		587,50	144,50	732,00
FITNESS	Renardières	14	14	0	42,00		587,50	587,50		1 175,00		1 175,00
KARTING	Melun	12	12	0	36,00	18/08/21	556,25	556,25		1 112,50		1 112,50
MOTO	Melun	25	23	2	81,00	18/08/21	581,25	581,25		1 162,50		1 162,50
PLONGEE	Melun	11	4	7	54,00		550,00	550,00		1 100,00		1 100,00
RANDONNEE	Melun	76	71	5	243,00		687,50	687,50		1 375,00		1 375,00
ROCK	Renardières	0	0	0	0,00		NON	NON		0,00		0,00
SQUASH	Renardières	15	15	0	45,00		537,50	537,50		1 075,00		1 075,00
STEP	Renardières	6	6	0	18,00	25/07/21	531,25	531,25		1 062,50		1 062,50
STRETCHING	Dammarie	14	12	2	48,00		550,00	550,00		1 100,00		1 100,00
TAI CHI CHUAN	Renardières	9	6	3	36,00		531,25	531,25		1 062,50		1 062,50
TENNIS	Renardières	7	7	0	21,00					0,00		0,00
TIR A L'ARC	Renardières	7	7	0	21,00		293,75	293,75		587,50		587,50
VOLLEY	Renardières	21	16	5	78,00		168,75	168,75		337,50		337,50
YOGA	Renardières	43	43	0	129,00	05/07/21	668,75	668,75		1 337,50		1 337,50
SOUS TOTAL SECTIONS							7 256,25	7 256,25	0,00	14 512,50	271,00	14 783,50
COSEG MELUN							-2 256,25	-2 256,25		-4 512,50		-4 512,50
TOTAUX		306	276	30	1 008,00		5 000,00	5 000,00	0,00	10 000,00	271,00	10 271,00
TOTALITE SUBVENTION SOUHAITEE												
MOITIE SUBVENTION SOUHAITEE (DANS L'IMMEDIAT)												
PAS DE SUBVENTION SOUHAITEE (DANS L'IMMEDIAT)												